

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 7 (1934)

Heft: 8

Rubrik: Nos jardins

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gagement d'un bail d'une durée de 2 ans. De cette façon, toutes vacances dans nos locations sont supprimées pendant cette période et les frais de remise en état lors du changement de locataire ne viendront pas grever nos comptes annuels.

Nous comptons par conséquent sur la collaboration effective de tous nos locataires, afin d'éviter des dépenses concernant l'entretien de leurs logements, les sacrifices nécessités pour le remplacement des bouilleurs électriques par des appareils à gaz ayant fortement chargé l'exercice actuel.

Nous avons également remis en état le square d'Aire et le chemin de l'Essor. Cette dernière artère a été incorporée au domaine public depuis le 17 avril 1934, à la suite des démarches entreprises auprès de la Ville de Genève.

Une requête avec d'autres sociétés propriétaires a permis de créer un service d'autobus jusqu'au Pont Butin, ainsi que l'aménagement par le Département des Travaux Publics d'un emplacement de jeu.

L'abaissement du prix des loyers, ainsi que les différentes améliorations effectuées pendant le présent exercice, ne permettront pas de distribuer un dividende aux parts privilégiées, aux parts d'intérêts et aux parts sociales, ce fait est regrettable mais résulte de la situation économique actuelle.

Hommage posthume.

La modification de certaines dispositions du

Nos jardins.

Avec octobre, voici le début des frimas! Il faut songer à la provision des légumes pour l'hiver et à les conserver dans les meilleures conditions possibles.

Certains légumes sont très délicats, soit: les courges, les tomates; on les cueillera assez rapidement. Si l'on possède une planche de haricots en pleine production, on la protège en la recouvrant de toiles, châssis ou paillasons, etc. Les choux-fleurs en voie de formation sont assez sensibles au gel. On attache les feuilles par leur extrémité. On protège également les pommes d'artichauts qui ne sont pas suffisamment développées par une poignée de paille. On arrache ensuite, par ordre, suivant leur degré de résistance au froid, les betteraves à salade, le fenouil, les céleris à côtes, bettes à cardes, cardons, chicorées frisées et scaroles, céleris pomme, choux blancs et rouges, carottes, navets, etc. On aura soin de rentrer tous ces légumes par un temps sec; on évite de les manipuler lorsqu'ils sont gelés.

On conserve les légumes en cave lorsque celle-ci n'est pas trop sèche; en silo pour les légumes racines, navets, carottes; en jauge pour les choux blancs et rouges, céleris pommes, carottes, etc. En couche, on conserve fort bien les fenouils, chicorées frisées et scaroles. Ces dernières peuvent s'hiverner d'un peu de feuilles recouvertes de grande litière.

En octobre, on plante les oignons blancs semés en août, mais comme ils n'ont pas bien réussi

plan d'extension, nous a permis de proposer que la rue du Contrat-Social prolongée, soit nommée rue Camille Martin.

Nous pensons que nos sociétaires se réjouiront avec nous d'avoir pu rendre cet hommage mérité à notre ancien et dévoué président.

Modification des statuts :

TEXTE ACTUEL :

ART. 13. — La Société a un délai de cinq ans pour opérer le remboursement des parts sociales, ceci avec intérêts payables annuellement au taux versé aux parts sociales. Elle ne peut être tenue de rembourser les parts d'intérêts.

TEXTE PROPOSÉ :

Le remboursement des parts sociales dénoncées s'effectue cinq ans après la date de dénonciation, ceci avec intérêts payables annuellement au taux versé aux parts sociales.

La Société ne peut être tenue de rembourser des parts sociales non libérées sur lesquelles les versements n'auraient pas été faits dans les délais statutaires (art. 19).

Les parts d'intérêts ne sont pas remboursables.

Le manque de place nous oblige à publier les comptes et bilans dans le prochain numéro.

La Rédaction.

cette année, on plantera de petits caïeux. Il faut avoir soin de ne pas les enterrer profondément. Vers la fin du mois, on plante l'ail dans un terrain exempt de fumure récente.

On plante également, en vue des récoltes printanières, des choux pointus, laitues pommées et romaines. La plantation se fait au fond de petites raies qui les abritent contre les vents froids. Les bettes à cardes se plantent en septembre, car elles doivent être assez fortes pour passer l'hiver.

Nos massifs sont débarrassés de leur garniture estivale et remplacés par les oignons à fleurs, soit jonquilles, narcisses, crocus, iris hispanica, jacinthes, tulipes, etc. Ces dernières supportent une plantation un peu plus tardive. Pour les oignons à fleurs, on fume avec du terreau, plutôt qu'avec du fumier; ce dernier provoque la pourriture des bulbes,

Les crocus, narcisses forment de très jolis contrastes lorsqu'on les plante dans le gazon.

On met en place certaines plantes bisannuelles, soit pensées, myosotis, pâquerettes, silènes, etc.

On arrache, si possible par un temps sec, les cannas, dahlias, bégonias bulbeux, etc.

Toutes les plantes annuelles sont brûlées, ainsi que les tiges des plantes vivaces. On détruit ainsi des insectes nuisibles et des spores de maladies cryptomatiques.

Dès la chute des feuilles, la plantation des arbres fruitiers et d'ornement peut s'effectuer dans de bonnes conditions.

D.